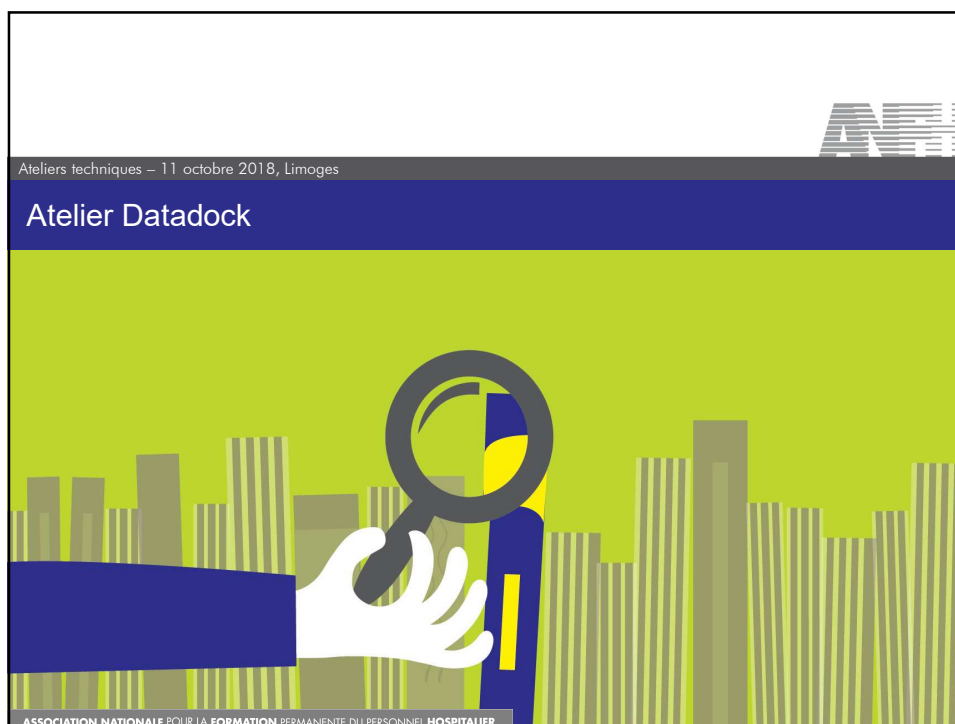




Ateliers techniques – 11 octobre 2018, Limoges	WWW.ANFH.FR
SOMMAIRE	
01	<u>DATADOCK ?</u>
02	<u>LA QUALITE DE LA FORMATION</u>
03	<u>LE CONTRÔLE QUALITE A L'ANFH</u>
04	<u>LE DECRET QUALITE</u>
05	<u>LE DECRET QUALITE ET L'ANFH</u>
06	<u>ET DEMAIN ?</u>
07	<u>QUIZ</u>
ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER	

Ateliers techniques – 11 octobre 2018, Limoges WWW.ANFH.FR

Datadock ?

01

Quiz



A vous de jouer !

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

Ateliers techniques – 11 octobre 2018, Limoges WWW.ANFH.FR

La qualité de la formation

02

Définitions

La **qualité d'une prestation** se définit comme :

« l'ensemble des propriétés et des caractéristiques qui lui confèrent l'aptitude à satisfaire des besoins exprimés » (Norme ISO)

« l'aptitude d'un ensemble de caractéristiques intrinsèques d'un produit, d'un système ou d'un processus à satisfaire les exigences d'un client et d'autres parties intéressées » (Norme AFNOR)

Prestation de formation
= *service*

Relation commanditaire-prestataire de formation
= *relation client-fournisseur*

↓

Exigence de qualité

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

La qualité de la formation

02

La réglementation de la formation et la qualité

- 1971 Loi Delors** : institutionnalisation de la formation professionnelle (FP), obligation de dépense -> solvabilité garantie
1989 Rapport de branches : engagement des OF dans une démarche de progrès + co-évaluation entre le prestataire et le commanditaire des actions
- 1990s 1980s**
- Loi du 4 juillet 1990 Habilitation des programmes de formation**
Loi du 4 février 1995 Agrément des OF (capacité financière, moyens humains et matériels, qualité de la formation dispensée)
1971-1990 CTH : homologation des formations qui conduisent à un titre ou diplôme = reconnaissance de l'Etat
1992 Rapport IGAS sur la CTH : présentation de l'activité référence + référentiels de certification
 -> certification professionnelle = marqueur qualité, compétences attestées par l'Etat et les partenaires sociaux
Création des normes qualité de la FP : AFNOR série NFX50, OPQF
1997 Contrat d'études prospectives des OF
Achat de la FP via marchés publics
Collectivités publiques : chartes et labellisation qualité
- 2000s**
- 2008 Document d'orientation** : Priorité 3 = renforcer l'efficacité du système -> labellisation de l'offre de formation + fixation de règles d'achat de formation
Juin 2007 Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la FP (EFP)
Avril 2008 Cadre européen des certifications pour l'éducation et la FTLV (CEC)
ANI du 07.01.2009 et Loi du 25 novembre 2009
- 2010s**
- ANI du 13.12.2013 : Article 12 : Qualité de la formation** : « La qualité d'une formation réside dans sa capacité à conduire ceux qui en bénéficient à l'acquisition de la qualification et/ou des compétences visées. »
Loi du 5 mars 2014 crée l'Article L. 6316-1 du code du travail : Les financeurs « s'assurent, lorsqu'ils financent une action de formation professionnelle continue et sur la base de critères définis par décret en Conseil d'Etat, de la capacité du prestataire de formation mentionné à l'article L. 6351-1 à dispenser une formation de qualité. »
 -> Décret n° 2015-790 du 30 juin 2015

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

Le contrôle de la qualité à l'ANFH

03

Procédures de contrôle

✓ Règles des marchés publics

Achats ANFH, attestation de vigilance lors de l'attribution de marchés

✓ Contrôles des organismes de formation

SIRET, numéro d'activité, adresse, numéro d'ODPC

✓ Contrôles ANDPC

Concordance des parcours

✓ Habilitation de Centres de bilan de compétences

Sélection selon critères nationaux, visites sur site

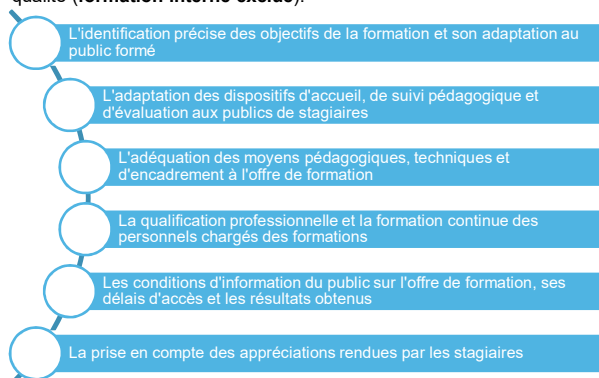
ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

Le décret qualité

04

Le décret qualité

En application de la **loi du 5 mars 2014** réformant la formation professionnelle dans le **secteur marchand**, le **décret n° 2015-790 du 30 juin 2015** crée un chapitre spécifique à la **qualité des actions de formation professionnelle continue** et fixe **six critères** d'appréciation de la capacité du prestataire de formation à dispenser une formation de qualité (**formation interne exclue**).



Le décret qualité

04

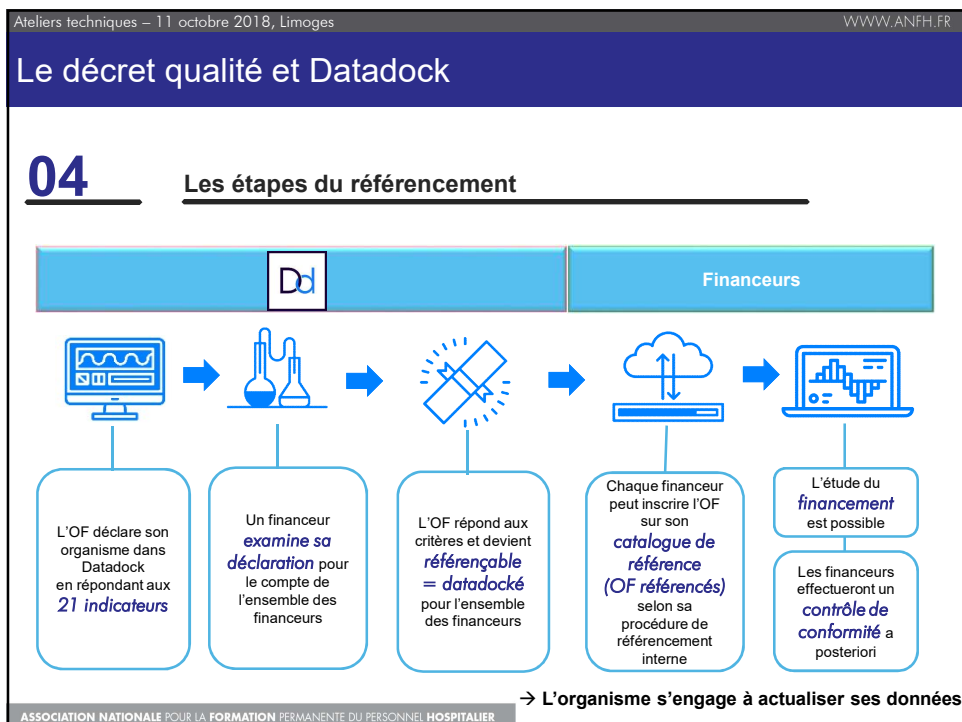
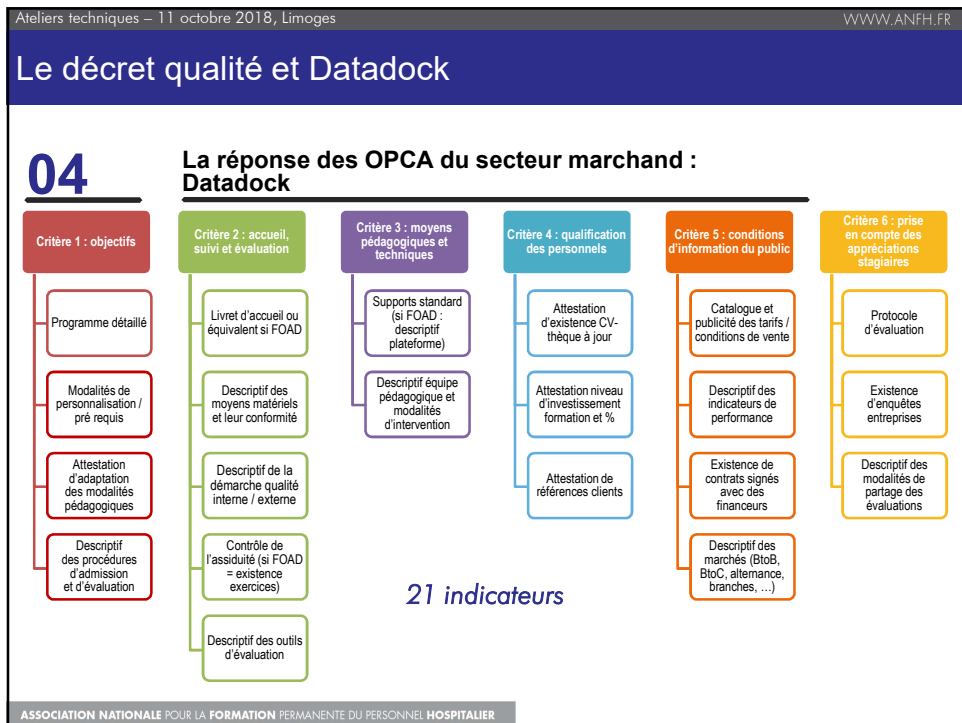
Nouvelles obligations à partir du 1^{er} janvier 2017

Prestataires de formation

- **Respecter les 6 critères de qualité** en répondant aux procédures internes d'évaluation des financeurs ou en possédant une certification ou un label qualité inscrit sur la liste publiée par le CNEFOP
- Être inscrit sur le **catalogue de référence** des financeurs

Organismes financeurs (OPCA du privé, OPACIF, Etat, Régions, Pôle emploi, AGEFIPH)

- S'assurer de la **capacité** des organismes de formation à **délivrer des actions de qualité**, selon les 6 critères définis par le décret
- Établir un **catalogue de référence** (public)



Le décret qualité et l'ANFH

05

Les Instances Nationales

Afin de renforcer la démarche qualité de l'ANFH, le *Conseil d'administration de l'ANFH du 19 décembre 2017* donne son accord pour la signature d'une convention d'adhésion au *GIE D2OF* (qui gère la plateforme Datadock) en janvier 2018 pour une application à partir du Plan 2019.

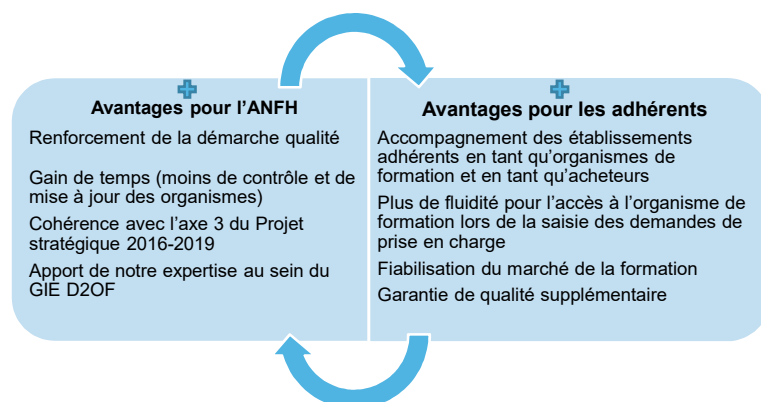
Cette décision permet à la Directrice générale de l'ANFH de siéger au CA du GIE et de participer à ses commissions.

Le décret qualité et l'ANFH

05

Les impacts sur l'ANFH et ses adhérents

Le décret qualité ne s'applique pas à l'ANFH, mais l'anticipation de sa transposition à la FPH était nécessaire car :



Le décret qualité et l'ANFH

05

Les impacts opérationnels

A partir du Plan 2019

Sont considérés comme référençables :

- ✓ Organismes datadockés
- ✓ Cellules de formation interne (pour la formation des agents de l'établissement)
- ✓ Organismes étrangers validés par l'ANFH
- ✓ Organismes enregistrés à l'ANDPC (ODPC)

A terme, dans Gesform Evolution, la délégation régionale et les établissements disposeront de l'information de référencement et ne pourront pas valider des actions réalisées par des OF non référencés.

Dans l'intervalle, un module de recherche devrait être mis à disposition sur le site ANFH.fr afin de vérifier le statut Datadock des OF.

En attendant le déploiement de GE dans les établissements, une information des OF non référencés sera également disponible dans Gesform sans blocage.

Le décret qualité et l'ANFH

05

Accompagnement par l'ANFH des OF

- Sensibilisation et accompagnement au datadockage des OF non-datadockés
- Accompagnement spécifique des établissements OF (Cellule Qualité de la formation : qualite-formation@anfh.fr)

Chiffres clés

Organismes de formation **datadockés** (au 08.10.2018)

40 265 (sur 63 969 enregistrés)

soit **67 %** du référentiel Organismes de l'ANFH

Et demain ?

06

Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel**Certification des prestataires de formation**

Les **prestataires de formation** financés par un **opérateur de compétences** [...] sont certifiés sur la base de **critères** définis par décret en Conseil d'Etat.

(Art. L. 6316-1)

La **certification** est délivrée par un **organisme certificateur accrédité** à cet effet ou en cours d'accréditation par l'instance nationale d'accréditation (COFRAC) ou par tout autre organisme signataire d'un accord européen multilatéral pris dans le cadre de la coordination européenne des organismes d'accréditation. Elle peut également être délivrée par une instance de labellisation reconnue par France compétences sur la base du **référentiel national** mentionné à l'article L. 6316-3 du présent code.

(Art. L. 6316-2)

Référentiel national

Un **référentiel national** déterminé par décret pris après avis de France compétences fixe les **indicateurs d'appréciation des critères** mentionnés à l'article L. 6316-1 ainsi que les **modalités d'audit** associées qui doivent être mises en œuvre.

Ce référentiel prend notamment en compte les spécificités des publics accueillis et des actions dispensées par apprentissage.

Les **organismes financeurs** procèdent à des **contrôles** afin de s'assurer de la **qualité des formations effectuées**.

(Art. L. 6316-3)

Datadock

07

Quiz

A vous de re-jouer !

Ateliers techniques – 11 octobre 2018, Limoges WWW.ANFH.FR

Datadock - Quiz

07

Question n° 1

L'obligation de faire appel à un organisme enregistré sur DATADOCK pour les actions financées dans le cadre de votre plan de formation s'applique à partir de :

- ☐ 2018
- ☒ 2019
- ☐ 2020

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

Ateliers techniques – 11 octobre 2018, Limoges WWW.ANFH.FR

Datadock - Quiz

07

Question n° 2

A combien de critères qualité les OF doivent-ils répondre pour l'enregistrement DATADOCK ? :

- ☐ 3
- ☒ 6 et compléter 21 indicateurs
- ☐ 9

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

Ateliers techniques – 11 octobre 2018, Limoges WWW.ANFH.FR

Datadock - Quiz

07

Question n° 3

Quels sont les types d'organismes dispensés de l'enregistrement sur DATADOCK pour être référencés par l'ANFH ?

- ☐ Prestataires de bilans de compétences
- ☒ Organismes étrangers s'ils sont validés dans le référentiel ANFH
- ☒ ODPC

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

Ateliers techniques – 11 octobre 2018, Limoges WWW.ANFH.FR

Datadock - Quiz

07

Question n° 4

L'OF fait appel à un sous-traitant, celui-ci doit-il être datadocké ?

- ☒ Oui car, de même qu'un sous-traitant doit posséder un NDA, il doit aussi s'enregistrer sur Datadock
- ☐ Non

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

Ateliers techniques – 11 octobre 2018, Limoges WWW.ANFH.FR

Datadock - Quiz

07

Question n° 5

Je suis un établissement-OF, mais c'est mon IFSI qui a un NDA : qui s'enregistre sur Datadock ?

- ☐ Les deux
- ☒ L'un ou l'autre

L'enregistrement Datadock se fait sur la base du SIREN. L'IFSI et le siège de l'établissement ayant le même SIREN, l'un ou l'autre peuvent s'enregistrer. L'enregistrement sera valable pour toutes les entités de formation professionnelle de l'établissement (IFSI, service de formation professionnelle, CESU, ...).

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

Ateliers techniques – 11 octobre 2018, Limoges WWW.ANFH.FR

Datadock - Quiz

07

Question n° 6

Sur 63 969 OF enregistrés sur DATADOCK, quel pourcentage l'ANFH a-t-elle déjà référencé ?

- ☐ 31 %
- ☒ 67 %
- ☐ 89 %

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

Ateliers techniques – 11 octobre 2018, Limoges

WWW.ANFH.FR

Atelier Datadock

Merci de votre attention !

Pour toute question technique sur Datadock :

T. 09 69 32 10 15

Pour toute information complémentaire :

qualite-formation@anfh.fr

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER